



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2016

### Commune de Ladon (45270)

*L'an deux mille seize, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Albert FEVRIER, Maire de Ladon.*

**Présents** : Albert FEVRIER, Raphaël ALLEAU, Sandrine BLADY, Christine BRECIE-LEPLAT, Mireille CHAILLY, Evelyne GERMAIN, Frédéric GLAUME, Jean-Michel POULAIN, Guy VAAST, Gilbert BEAUVAIS, Jean-Michel CHAUVEAU, Nathalie BRISSET, Stéphanie DENAES, Christian CHESNOY.

**Secrétaire de séance** : Mireille CHAILLY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2015.

#### 1 I.E.M.P.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer l'I.E.M.P (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures) pour l'agent Aurore DUBOIS qui fait le travail de comptabilité et d'autres fonctions d'ordre administrative principale au service de la commune.

#### 2 Bail exploitant agricole:

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier émanant d'un locataire de terre agricole d'une petite superficie, nous signifiant sa cessation d'activité et le désir de transmettre le bail à son fils, le Conseil Municipal accepte la proposition de reconduire le bail dans les mêmes conditions.

#### 3 Proposition de mutuelle :

Après l'entrevue avec des courtiers d'assurances proposant une réunion conjointe avec la mairie afin de sensibiliser les habitants non pourvus de mutuelle, le Conseil Municipal ne désire pas donner suite pour cause de non mise en concurrence et les renvoi vers les associations adéquats.

#### 4 Encaissement de chèques :

Suite aux dégradations au sein de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'encaissement de deux chèques pour participation aux remboursements. A savoir qu'une troisième personne concernée n'a pas encore transmis son règlement.

#### 5 Titularisation d'un stagiaire :

Suite à la fin de contrat d'un an d'un stagiaire du service technique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la titularisation de cet agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**6 Comité des fêtes :**

Suite à une demande de dédommagement des frais engagés pour le spectacle de Noël, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide avant de statuer de charger le Maire de demander à la présidente les pièces justificatives (le contrat, la facture et la copie du paiement) à l'association. Un courrier leur sera adressé.

**7 Rétrocession du camion :**

Suite au courrier du SDIS de rétrocéder à la commune le véhicule JUMPER immatriculé 341WH45, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la proposition.

**8 Réserves incendie :**

Les dossiers sont en cours d'élaboration et un complément de dossier a été demandé par la sous-préfecture.

**9 Fusion :**

Le Maire fait part que les Présidents et les vice-présidents des trois Communautés de Communes travaillent ensemble pour mener à bien la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Un document d'information est transmis aux conseillers des communes régulièrement. Une réunion est prévue avec tous les membres des conseils municipaux des communes du Bellegardois, un vendredi soir prochain pour fournir des éléments d'information.

**10 Médecine préventive :**

Le conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de reconduire la convention de la médecine du travail avec le Centre de Gestion du Loiret.

**11 Divers :**

Suite à la nouvelle caserne des pompiers de Bellegarde et la fusion avec Ladon, une réunion de visite envers les conseils Municipaux du Bellegardois va être organisée.

Le Maire informe qu'un courrier émanant de la Lyonnaise des eaux suite au renforcement de vigie pirates pour les mesures de sécurité sur les sites de la commune sont renforcés. Le fonctionnement des systèmes anti-intrusion fait l'objet d'une surveillance particulière.

Toutes visites sur les sites (écoles, associations...) ont été annulées jusqu'à nouvel ordre.

Toutes les interventions extérieures sur les sites sont accompagnées par leurs agents.

Les conseillers s'inquiètent que l'éclairage public route de Corbeilles n'est pas terminé, l'entreprise va être relancée. Le chemin piétonnier ne pourra être réalisé qu'après la pose de l'éclairage.

Le Maire fait part d'un désordre électrique avenue du 24 novembre, le trottoir va être défoncé pour la remise en état. Cela est dommageable car les travaux d'enfouissement ont moins d'un an.

Un conseiller demande l'envoi d'une lettre recommandée RFF (Réseau Ferré de France) pour relancer le dossier concernant le terrain en entrée de bourg. Un conseiller fait part du retard de la démolition du transformateur rue de la Mazure Richard, ce dernier a déjà relancé l'entreprise.

Un conseiller fait part de la dégradation d'une portion de la rue Albert Grenet, les travaux n'ayant que quatre ans d'ancienneté, l'entreprise va être contactée.

Une conseillère demande suite à la commission environnement à procéder entre autre à des réfections de trottoirs, une programmation va être établie.

Un conseiller relance l'assemblée quant au recrutement de médecins.

Une conseillère demande l'état du projet avec la Communauté de Commune concernant le dossier bâtiminaire de l'école élémentaire. Le conseil souhaite que le projet se concrétise rapidement.

Un conseiller s'inquiète du projet du terrain boules, le Maire fait part qu'un plan a été fourni en novembre à l'association pour un projet, pas de retour à ce jour.

Un conseiller demande l'évolution de la remise en état du terrain de tennis, les travaux sont prévus en mars.

Une conseillère informe que la fête des voisins, la fête patronale et les festivités seront reconduites. Une réunion de préparation sera organisée.

La Communauté de Communes du Bellegardois organise le dimanche ~~17~~ avril à la salle polyvalente de Ladon une demi-journée d'animations, expositions et informations concernant l'ensemble des communes du territoire

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15*

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

